

Emotions, peurs, populisme, aliénation profonde, postures victimaires ont caractérisé le maintien de notre territoire dans l'article 73 de la constitution de la République Française. C'est l'œuvre d'un homme qui se vantait d'avoir l'écoute de l'Elysée par l'entremise du Président de la République Nicolas Sarkozy. Cet homme est le Président actuel du Conseil Régional de la Guyane pour la période 2010-2015.

Le 10 janvier 2010 donc n'est pas seulement un moment historique pour la communauté de destin de Guyane qui s'est insuffisamment mobilisée, il est une date événement qui marque historiquement l'état d'esprit de celui, historien de son état, qui a choisi le retrait face à la responsabilité, la capitulation face à la maîtrise de notre destin commun.

Alors que la crise frappe lourdement notre territoire où toutes les initiatives privées sont vouées à l'échec à cause des pseudos débats idéologiques, de l'enterrement des questions pertinentes sur la culture, l'éducation, la corruption morale et financière, sur le potentiel économique du territoire, sur le rôle des flux financiers et leur transparence dans le financement de l'économie, nous allons réciproquement nous entailler sur une petite toilette des institutions en acceptant la configuration « Centre – Périphérie » qui nous a en permanence humilié. N'est-ce pas délirant ?

Au fond, quelle est la question fondamentale qui nous interpelle ? Il me paraît évident que c'est celle de savoir comment pouvons-nous agir sur notre destin et que représente ce dernier par rapport à l'opinion que nous avons de nous-mêmes. Si nous avons identifié la nature de notre destin par quel moyen pouvons-nous atteindre l'objectif engendré par la maîtrise de ce destin... Est-ce que la Collectivité Unique est le moyen que nous attendons... Je n'y crois pas une seconde surtout quant à la forme à partir de laquelle elle est appréhendée.

La Collectivité Unique est abordée sur un plan règlementaire, administratif, institutionnel voire fonctionnel. Hormis les économies d'échelle attendues par la fusion des compétences des deux Collectivités territoriales concernées, l'outil n'apparaît pas pertinent pour la transformation de la société guyanaise en tant qu'espace de vie et d'expression démocratique. La Collectivité Unique de Guyane telle que présentée est d'abord une grande circonscription unique composée de 8 sections dont le poids démographique de chaque section est d'une importance

Au seuil de la Collectivité Unique de Guyane

Écrit par Administrator

Mardi, 09 Septembre 2014 16:40 - Mis à jour Mercredi, 10 Septembre 2014 16:42

capitale quant à la composition des 51 conseillers. Compte tenu de la partition territoriale en zone littoral, central et méridional, il est fort à penser que l'avenir risque de s'inscrire dans une configuration du type de la région des « Grands Lacs ».

La collectivité unique est une enveloppe qui dissimule une réalité. Elle apparaît comme un masque de carnaval qui fait croire à un personnage qui n'est en fait qu'une illusion. Elle est donc une forme de manipulation. J'en déduis que ce n'est pas une évolution institutionnelle en mesure d'améliorer l'évolution des consciences individuelles pour tendre vers l'émancipation. Elle ancre davantage dans nos circuits mentaux la logique du mimétisme par rapport à l'Hexagone. Par voie de conséquence, elle emprisonne la créativité, neutralise le courage et renforce les modèles de société issus de civilisation dite dominante par rapport aux sociétés dominées.

La Collectivité Unique de Guyane s'inscrit dans le schéma institutionnel régional actuel. Je ne vois pas en quoi, dans l'article 73, elle peut modifier notre rapport avec le problème du foncier. Je ne vois pas en quoi elle peut être plus efficace quant à l'aménagement du territoire lorsque l'Etat détient toujours dans son domaine privé plus de 90% des terres. Je ne vois pas comment substituer l'économie de comptoir qui nous humilie et nous entraîne vers l'assistanat, par un modèle économique de production qui nous oriente vers la responsabilité qui est plus en rapport avec notre dignité. Enfin, je ne vois pas comment la Collectivité Unique de Guyane peut changer le fait que 100% du territoire de la commune de Camopi ne lui appartient pas.

Pourtant, il va falloir s'investir dans la lutte pour la conquête de cet outil, afin de ne pas le laisser entre les mains de carriéristes, d'opportunistes qui plombent l'avenir de tant de générations. Cette lutte commence avec les prochaines élections sénatoriales dont l'enjeu est capital dans le cadre de cette forme d'évolution dite institutionnelle. La responsabilité des grands élus de Guyane est totale ainsi que leur sincérité et leur honnêteté au regard de la fonction politique. Un mauvais choix confirmera que la démocratie n'est qu'une vérité à un moment donné de l'espace-temps.